



Sommation exigé par un avocat

Par **Petitemer**, le **06/10/2016** à **13:00**

bonjour,

j'ai reçu une sommation du conseil de mon ex-femme exigeant le paiement dans les 15 jours du solde de la prestation compensatoire. Elle avait sollicité les 3/4 de la PC en juillet et indiquée que le solde pourrait être compensée dans le cadre du partage qui est en cours, ceci a été payé dans le délai exigé. Elle change d'attitude pour me presser de liquider. Un avocat peut-il m'adresser une sommation, comment dois-je réagir? Merci de vos réponses.

Par **ASKATASUN**, le **07/10/2016** à **08:26**

Bonjour,

[citation]Elle avait sollicité les 3/4 de la PC en juillet et indiquée que le solde pourrait être compensée dans le cadre du partage qui est en cours, ceci a été payé dans le délai exigé. Elle change d'attitude pour me presser de liquider.[/citation]

Cet accord est formalisé par un ou des écrits dûment accepté (s) par votre ex-femme.

Dans la négative, son avocat est dans son rôle veillant à la défense des intérêts de sa cliente.

[citation]Comment dois-je réagir ?[/citation]Payer le solde de la PC, ou obtenir un délai pour s'en acquitter. Car passés les 15 jours, vous risquez de voir arriver à votre porte un huissier chargé de récupérer ladite somme.